

Lundi 7 août 2023
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le lundi 7 août deux mille vingt-trois à 18H00 au Centre communautaire, 650, 4^e Avenue le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents : Messieurs les conseillers Frédéric Harnois, Jean-Claude Coydon Jacques Lemay, Michel Sesena ainsi que Madame la conseillère Martine Muller sous la présidence de Madame la mairesse Caroline Clément.

Absent : Madame Doriane Demers-Toutant.

Monsieur Stéphane Goulet, greffier-trésorier adjoint, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Ouverture de la séance : 18H00

ORDRE DU JOUR

Mot de la mairesse

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 août 2023
3. Correspondance
 - A) Journée CO Neutre
 - B) Formation sur les plantes envahissantes
4. Résolution : Adoption des prévisions budgétaires de 2023 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac
5. Résolution : Cotisation de Grandes-Piles pour la Corporation de Transport Adapté Mékinac
6. Résolution : Nomination du maire suppléant
7. Résolution : Renouvellement des frais pour le Sentier National
8. Liste des comptes à payer
9. Résolution : Autorisation pour M. Stéphane Goulet à différents fournisseurs (Desjardins, Visa, Accès D, Banque Nationale, Revenu Canada, Hydro-Québec, Bell Canada, Revenu Québec, CliqSÉCUR)
10. Résolution : Achat de calendriers 2024 de Appartenance Mauricie
11. Affaires nouvelles
12. Période de questions
13. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 18h00.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Lemay 2023-08-108
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 août 2023 soit adopté en reportant la liste des comptes à payer au point 8.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 août 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon 2023-08-109
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Sesena
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 soit adopté tel que présenté.

3. CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Harnois 2023-08-110
APPUYÉ PAR Madame Martine Muller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la correspondance présentée par Madame la mairesse soit adoptée.

4. RÉOLUTION : Adoption des prévisions budgétaires de 2023 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac

ATTENDU QUE la Corporation de Transport Adapté Mékinac propose un service à la grandeur de la MRC de Mékinac;

ATTENDU QUE la Corporation de Transport Adapté Mékinac présente à chaque année ses prévisions budgétaires;

ATTENDU QUE chacune des municipalités de la MRC de Mékinac doit adopter ces prévisions;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Martine Muller
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Sesena
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-08-111

QUE la municipalité adopte les prévisions budgétaires 2023 de la Corporation de Transport Adapté Mékinac au montant de 282 614 \$.

5. RÉSOLUTION : Cotisation de Grandes-Piles pour la Corporation de Transport Adapté Mékinac

ATTENDU QUE la municipalité mandate la Corporation de Transport Adapté Mékinac pour organiser un service de transport adapté sur son territoire en 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit adopter le plan de développement de transport adapté mis à jour en 2023;

ATTENDU QUE pour l'année 2023 la cotisation de Grandes-Piles s'élève à un montant de 1 724,26 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon
APPUYÉ PAR Monsieur Michel Sesena
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-08-112

QUE la municipalité de Grandes-Piles accepte de verser sa cotisation au montant de 1 724,26 \$.

6. RÉSOLUTION : Nomination d'un maire suppléant

ATTENDU QU'UN maire suppléant doit être nommé pour le mois d'août;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2023-08-113

QUE la conseillère Martine Muller occupera le rôle de mairesse suppléante pour le mois d'août en cas de besoin.

7. RÉSOLUTION : Renouvellement des frais pour le Sentier National

ATTENDU QUE nous sommes rendus au terme du bail concernant le droit de passage du sentier national de la Mauricie sur le territoire de Grandes-Piles;

ATTENDU QUE ce bail a été émis par le Ministère d'Énergie et des ressources naturelles en 2014;

ATTENDU QUE ce bail doit être renouvelé au 10 ans;

ATTENDU QUE 10,4% de la longueur du sentier est situé sur le territoire de Grandes-Piles;

ATTENDU QUE ce pourcentage représente 133,56\$ sur un montant total de 1 284,27 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Harnois 2023-08-114
APPUYÉ PAR Madame Martine Muller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Grandes-Piles renouvelle sa participation au bail pour le droit de passage du sentier national de la Mauricie sur son territoire au montant de 133,56\$.

8. Liste des comptes

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Lemay 2023-08-115
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au montant de 42 676,63 \$ soit adoptée telle que présenté.

9. Résolution : Autorisation pour Monsieur Stéphane Goulet à différents fournisseurs (Desjardins, Visa, Accès D, Banque Nationale, Revenu Canada, Hydro-Québec, Bell Canada, Revenu Québec, CliqSÉCUR)

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Goulet est maintenant à l'emploi de la municipalité de Grandes-Piles à titre de greffier-trésorier adjoint;

ATTENDU QUE Monsieur Stéphane Goulet doit avoir accès aux fournisseurs Desjardins, Visa, Accès D, Banque Nationale, Revenu Canada, Hydro-Québec, Bell Canada, Revenu Québec, CliqSÉQUR afin de faire le suivi selon les demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Sesena 2023-08-116
APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Claude Coydon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Stéphane Goulet soit autorisé aux comptes suivants : Desjardins, Visa, Accès D, Banque Nationale, Revenu Canada, Hydro-Québec, Bell Canada, Revenu Québec et CliqSÉQUR.

10. Résolution : Achat de calendriers 2024 de Appartenance Mauricie

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Martine Muller 2023-08-117
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Harnois
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité de Grandes-Piles achète quinze (15) calendriers 2024 à Appartenance Mauricie.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Harnois 2023-08-118
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Lemay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la levée de la séance ordinaire du 7 août 2023 est à 18H18.

Caroline Clément
Mairesse

Stéphane Goulet
Greffier-Trésorier Adjoint

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Caroline Clément, Mairesse

Certificat de crédits

Je, soussigné, Stéphane Goulet, Greffier-Trésorier Adjoint, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Stéphane Goulet, Greffier-Trésorier Adjoint
